

EXTRAIT

N° 30-2026

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CAMINADE Christelle, COSTE Gisèle, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline

EXCUSES AVEC PROCURATION :

VIGOUROUX Nadine donne procuration à COSTES Jean-Claude

GUERIN Marco donne procuration à LAURENS Claude

EXCUSES : CHATILLON Emeline

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les circulaires relatives à la désignation d'un correspondant défense dans chaque commune,

Considérant la nécessité de désigner un élu référent chargé des questions de défense et de relations avec les forces armées,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : Désignation

Est désigné(e) en qualité de **correspondant défense de la commune** : Mme VIGOUROUX Nadine, 2^{ème} adjointe.

Article 2 : Missions

Le correspondant défense est chargé notamment :

- de relayer les informations relatives aux questions de défense,
- de participer à la promotion de l'esprit de défense,
- de contribuer à l'information des jeunes sur le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté,
- de participer aux actions liées au devoir de mémoire.

Article 3 : Transmission

La présente délibération sera transmise à :

- la préfecture,
- la délégation militaire départementale,
- et aux services concernés.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19

- présents : 16

- votants : 18

Objet :

ADMINISTRATION

Désignation d'un
correspondant « Défense »